



MEMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE (CENAGREF) ET L'UNION DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE (U-AVIGREF) DE LA PENDJARI

Dans le cadre de la relance du partenariat entre le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (U-AVIGREF) de la Pendjari, les deux parties ont conclu, ce jour jeudi 7 février 2013 un mémorandum d'accord pour la gestion durable de la cogestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP). Ce mémorandum d'accord est le résultat de l'évaluation indépendante de la cogestion et de la résolution des divers points de revendication contenus dans la pétition sur la gestion du Parc National de la Pendjari.

En effet, suite à la crise de confiance intervenue entre le CENAGREF/MEHU¹ et l'U-AVIGREF/Pendjari à partir de novembre 2011, une pétition formulée par « Les Amis de la Pendjari » a été mise en ligne sur le site www.pendjari.jimdo.com, créé en juin 2012. Cette pétition est adressée aux Gouvernements béninois et allemand. En ce qui concerne le Gouvernement béninois, elle porte sur quatre points de revendication des AVIGREF, objet de la présente évaluation. Il s'agit :

- de l'instauration de la confiance entre les AVIGREF et le CENAGREF/MEHU ;
- du respect des procédures pour un recrutement transparent du Directeur du Parc National de la Pendjari (DPNP) qui prend en compte des critères de performance convenus entre CENAGREF, AVIGREF et Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- de la poursuite des principes de cogestion ;
- de l'assurance d'un suivi indépendant de la cogestion.

Au terme de cette évaluation indépendante, les deux parties en présence ont convenu de signer et de publier le présent mémorandum marquant leur accord sur la satisfaction des revendications des AVIGREF objet de la crise et relayées par « Les Amis de la Pendjari ».

I. Instauration de la confiance entre les AVIGREF et le CENAGREF/MEHU

A l'issue de la concertation, les deux parties ont noté que :

- l'intérêt premier de toutes les parties est la conservation durable de la faune et de son habitat naturel au sein du Parc National de la Pendjari ;

¹ MEHU : Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

- le dialogue et la concertation ont repris dans une bonne ambiance apaisée de cogestion ;
- les échanges d'informations sont réguliers entre les AVIGREF et le CENAGREF/MEHU conformément aux résolutions de l'atelier du 4 juin 2012, tenu sur le campus d'Abomey-Calavi sous la facilitation du Professeur Brice SINSIN.

Elles ont convenu que:

- le redéploiement des agents forestiers pour intégrer les patrouilles dans le Parc National de la Pendjari est bien accueilli et désiré de tous. Le principe de patrouille conjointe (forestiers, éco-gardes et auxiliaires villageois) au sein d'une même équipe de patrouille est le mode de fonctionnement du service en charge de la surveillance ;
- la pêche est reprise et s'effectue sous la supervision conjointe des AVIGREF et de la DPNP.

II. Respect des procédures pour un recrutement transparent du Directeur du Parc National de la Pendjari qui prend en compte des critères de performance convenus entre CENAGREF, AVIGREF et PTF

En évaluant ce point, les deux parties ont constaté ce qui suit :

- l'appel à candidatures a été lancé en mai 2012 et le processus est conduit à son terme ;
- les observations des PTF sur les termes de référence (TdR) de recrutement ont été prises en compte ;
- le recrutement a eu lieu et les résultats sont proclamés et le nouveau Directeur, Monsieur Méryas KOUTON a pris fonction depuis le mois d'octobre 2012 avec un contrat de travail en bonne et due forme.

III. Poursuite des principes de cogestion

Les deux parties ont, à cet effet :

- réaffirmé la nécessité pour la Direction Générale du CENAGREF de mettre en œuvre les décisions qui seront issues des sessions du Conseil d'Administration du CENAGREF ;
- convenu que la prise de service du nouveau Directeur a réglé la question de collaboration entre tous les acteurs impliqués dans la cogestion y compris la surveillance conjointe du Parc National de la Pendjari ;
- convenu de tenir compte des acquis de la résolution de cette crise lors de l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion actualisé de la Réserve de Biosphère de la Pendjari qui a déjà démarré par la préparation des dossiers d'appel d'offre ;
- convenu de réviser la convention cadre de partenariat signée le 08 avril 2003 entre la Direction du Parc National de la Pendjari et les AVIGREF.

IV. Assurance d'un suivi indépendant de la cogestion

Les deux parties ont convenu :

- de manifester leur satisfaction pour l'heureuse conclusion qui a découlé de la mission d'évaluation indépendante de la cogestion comme prévue dans le Plan de Travail Annuel (PTA) du CENAGREF ;
- de mettre en place un système de suivi périodique de la cogestion des aires protégées ;
- de dynamiser le Comité de Direction au niveau du Parc National de la Pendjari (CODIR local) à Tanguiéta qui regroupera le DPNP et les responsables des AVIGREF/Pendjari. Ce CODIR local tiendra des réunions hebdomadaires en vue d'échanger périodiquement sur les problèmes de cogestion de la RBP ;
- de dynamiser et d'élargir aux AVIGREF le Comité de Direction du CENAGREF (CODIR général) qui regroupera la Direction Générale, les directions des deux Parcs de la Pendjari et du W et les bureaux des AVIGREF Pendjari et W. Ce CODIR général peut être élargi en cas de besoin aux Maires des Communes riveraines et aux autres acteurs. Ce CODIR général tiendra des réunions trimestrielles en vue d'échanger périodiquement sur les problèmes de cogestion des deux réserves de la Pendjari et du W.

Fait à Cotonou, le 7 février 2013

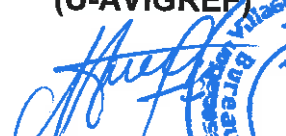
Ont signé :

Pour le Centre National de Gestion
des Réserves de Faune
(CENAGREF)




Colonel Kocou TEBLEKOU
Directeur Général du CENAGREF

Pour l'Union des Associations
Villageoises de Gestion des
Réserves de Faune Pendjari
(U-AVIGREF)


Séraphin B. KOUAGO
Président du Conseil
d'Administration de l'U-AVIGREF



Vu, le facilitateur


Pr. Brice SINSIN
Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi

